

Département de l'Hérault

Commune de BEZIERS

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
A
LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX POUR
L'IMMEUBLE SIS 5, 5 bis et 7 AVENUE
SAINT-SAËNS
A
BEZIERS

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

05 FEV. 2014
Bureau des Politiques
Publiques

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire enquêteur
Pierre BRINGUIER

Sommaire

RAPPORT

- | | |
|---|------|
| 1. Généralités | p. 3 |
| 2. Organisation et déroulement de l'enquête | p. 7 |
| 3. Analyse des observations | p. 9 |

AVIS ET CONCLUSIONS	p. 11
---------------------	-------

ANNEXES	p. 13
---------	-------

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
A
LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX POUR
L'IMMEUBLE SIS 5, 5 bis et 7 AVENUE SAINT-
SAËNS
A
BEZIERS

1. Généralités

1.1. Préambule

Le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.), prévu à l'article 25 de la loi 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion vise à « engager les actions nécessaires à une requalification globale de ces quartiers [quartiers dégradés] tout en favorisant la mixité sociale, en recherchant un équilibre entre habitat et activités et en améliorant la performance énergétique des bâtiments. »

Dans ce cadre, la candidature de Béziers a été retenue le 9 septembre 2009. Le décret 2009-1780, du 31 décembre 2009, a déterminé le périmètre du PNRQAD, restreint à une partie du centre-ville.

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé les objectifs de la Convention pluriannuelle du PNRQAD, à savoir :

- * rénover l'habitat et lutter contre l'habitat indigne,
- * améliorer la qualité des espaces publics,
- * renforcer l'attractivité commerciale,
- * revivifier la vie sociale,
- * restaurer la confiance et le bien-être.

La Convention du PNRQAD de Béziers a été signée le 17 février 2012.

Par délibération du Conseil municipal en date du 23 juillet 2012, il a été décidé de concéder à la Société d'équipement du Biterrois et de son littoral (ci-après SEBLI) la réalisation de l'opération d'aménagement « Requalification du Centre-Ville ».

Plusieurs îlots ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une requalification, dont l'îlot « Alma-Saint-Saëns », faisant l'objet de la présente enquête.

1.2. Objet de l'enquête

La présente enquête est préalable à la Déclaration d'utilité publique (ci-après, D.U.P.) de prescription de travaux de restauration immobilière portant sur un ensemble d'immeubles cadastrés 0Z 1048/ 0Z 389 sis 5, 5 bis et 7 avenue Saint-Saëns dans le périmètre de la Concession d'aménagement pour la requalification du Centre-Ville de Béziers, en date du 2 août 2012 et dans celui de la 8^{ème} Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Plan cadastral

Département :
HERAULT

Commune :
BEZIERS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 AV PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdi.beziers@dgfp.finances.pouv.fr

Section : OZ
Feuille : 000 OZ 01

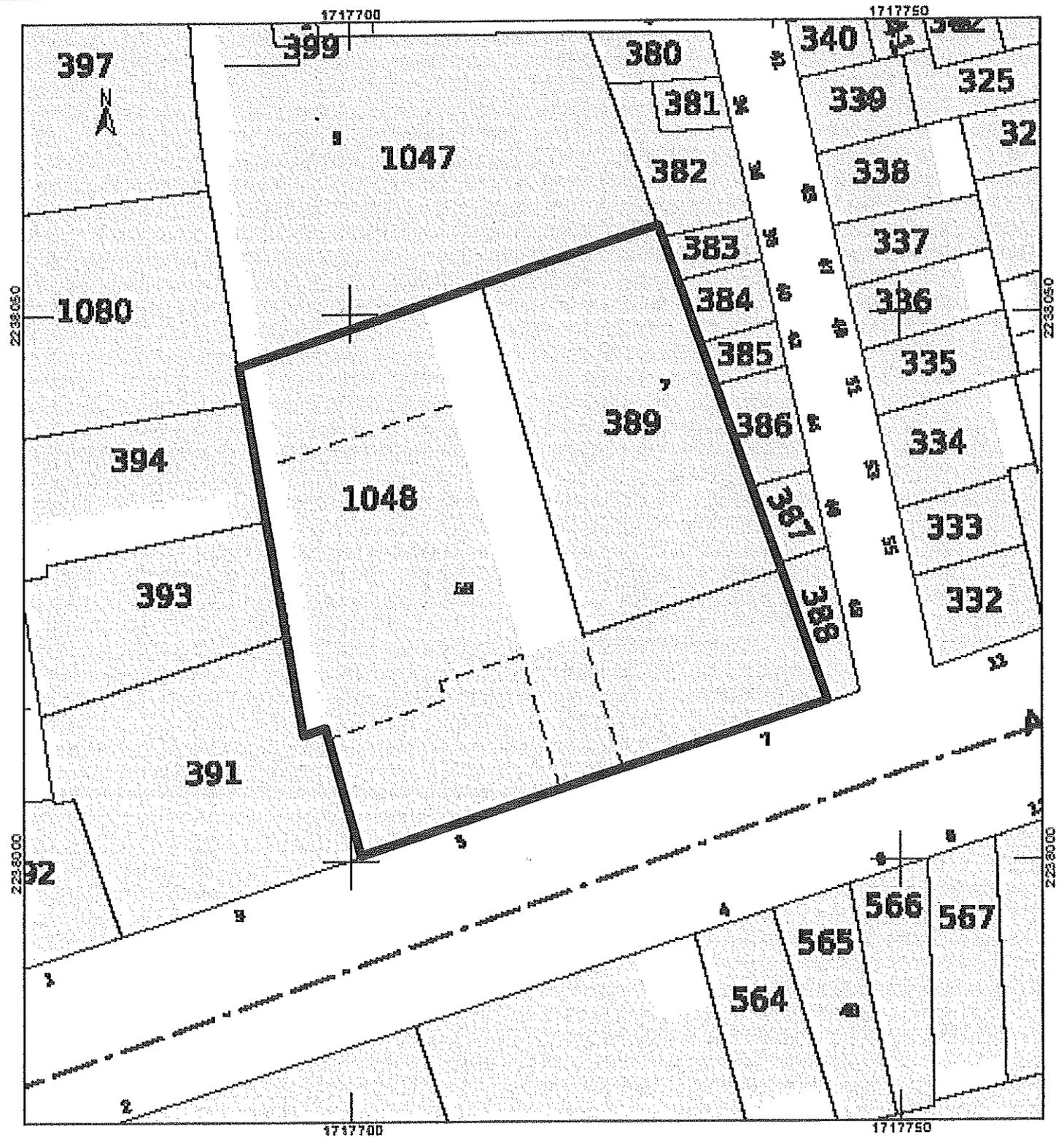
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.pouv.fr



1.3. Cadre juridique

Selon l'article L313-4 du Code de l'Urbanisme, « les opérations de restauration immobilière consistent en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles. Elles sont engagées à l'initiative soit des collectivités publiques, soit d'un ou plusieurs propriétaires, groupés ou non en association syndicale, et sont menées dans les conditions définies par la section 3 du présent chapitre.

Lorsqu'elles ne sont pas prévues par un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé, elles doivent être déclarées d'utilité publique. »

L'article R 313-23 du même Code dispose que « l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'une opération de restauration immobilière est organisée par le préfet dans les formes prévues par les articles R. 11-4, R. 11-5 et R. 11-6-1 à R. 11-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. »

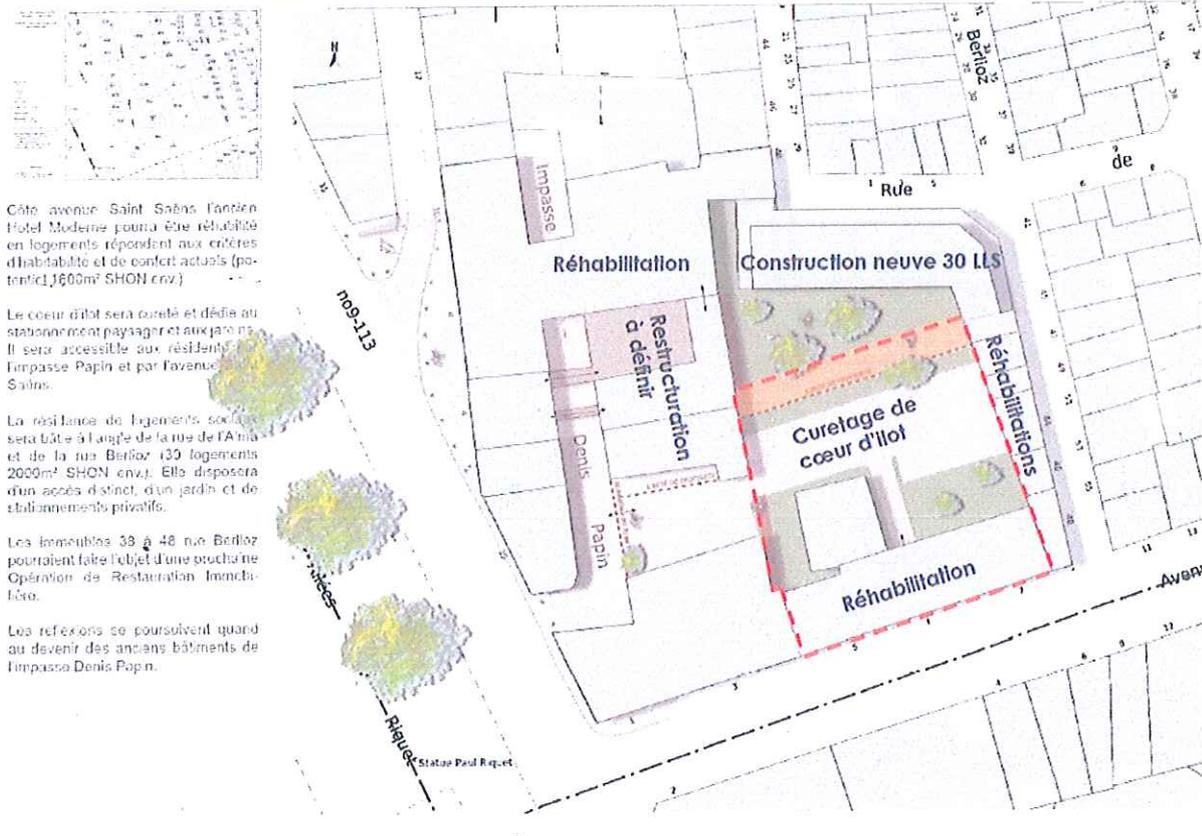
1.4 Nature et caractéristiques du projet

L'opération envisagée vise à la réhabilitation complète de l'ancien « Hôtel Moderne » (parcelle OZ 1048). Cet immeuble, inoccupé et fortement dégradé, mérite d'être restauré car constituant un élément du patrimoine architectural biterrois (voir Annexe A).

A l'inverse, l'immeuble construit sur la parcelle OZ 389, qui abritait le cinéma « Le Palace », qui a souffert d'un incendie, doit être détruit.

Les travaux prévus sont détaillés dans le schéma qui suit :

VERS UN TRAITEMENT D'ENSEMBLE DE L'ÎLOT ALMA SAINT SAENS



Côté avenue Saint Saëns l'ancien Hôtel Moderne pourra être réhabilité en logements répondant aux critères d'habitabilité et de confort actuels (potentiel 1600m² SHON env.)

Le cœur d'îlot sera curaté et dédié au stationnement paysager et aux jardins. Il sera accessible aux résidents de l'impasse Papin et par l'avenue Saint Saëns.

La résidence de logements sociaux sera bâtie à l'angle de la rue de l'Alma et de la rue Berlioz (30 logements 2000m² SHON env.). Elle disposera d'un accès distinct, d'un jardin et de stationnements privés.

Les immeubles 33 à 48 rue Berlioz pourraient faire l'objet d'une prochaine Opération de Restauration Immobilière.

Les réflexions se poursuivent quant au devenir des anciens bâtiments de l'impasse Denis Papin.

1.5. Composition du dossier

Textes régissant l'enquête
Plan de situation
Désignation des immeubles concernés
Indication du caractère vacant des immeubles concernés
Notice explicative
Appréciation sommaire des dépenses
Programme général des travaux
Prescriptions particulières propres à chaque immeuble
Délibération du Conseil municipal de Béziers en date du 24 juin 2013

Bien que sommaire (29 pages, dont 10 comportant seulement un titre), le dossier est complet. La notice explicative, pièce essentielle du dossier, longue de 4 pages, permet à la population de prendre connaissance de l'opération envisagée, dans son état actuel.

2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1. Désignation du commissaire-enquêteur

M. Pierre BRINGUIER a été désigné commissaire enquêteur par la décision E13000297/34, en date du 21 octobre 2013.

2.2. Modalités de l'enquête

Par délibération en date du 8 avril 2013, le Conseil Municipal de Béziers a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière. Par arrêté (n° 2013-II-1945) en date du 3 décembre 2013, M. le Sous-Préfet de Béziers, agissant en application de l'arrêté préfectoral n°2013-I-1968, a décidé de l'ouverture d'une enquête publique et en a fixé les modalités.

Durée de l'enquête : 22 jours,

Date d'ouverture : 16 décembre 2013,

Date de clôture : 6 janvier 2014,

Lieu de consultation du dossier et des permanences du commissaire-enquêteur : Mairie de Béziers, Caserne Saint-Jacques, Avenue de la Marne,

Horaires d'ouverture des bureaux : 8h 30-12h, 13h 30-17h 30, du lundi au vendredi,

Dates des permanences du commissaire-enquêteur :

* lundi 16 décembre 2013, de 9h à 12h,

* vendredi 20 décembre 2013, de 14h à 17h,

* lundi 6 janvier 2014, de 14 h à 17h.

Publication d'un avis huit jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans l'ensemble du département,

Rappel de cet avis dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les mêmes journaux,

Affichage en Mairie et sur les lieux des aménagements envisagés, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

2.3. Information effective du public

Selon le certificat d'affichage (voir annexes B), l'arrêté préfectoral 2013-II-1945, du 3 décembre 2013, a été affiché dans les lieux habituels, à savoir l'Hôtel de Ville, la Caserne Saint-Jacques, la Mairie de quartier, jusqu'au 6 janvier 2014.

Par ailleurs, le constat établi par Me BALDY, huissier de justice, après visite sur place les 6 et 20 décembre 2013 et 6

janvier 2014, prouve que l'avis d'enquête a été affiché sur les immeubles concernés.

L'avis relatif à l'enquête a été publié

- * Le 7 décembre 2013, dans le Midi Libre,
- * Le 7 décembre 2013, dans l'Hérault du Jour,
- * Le 18 décembre 2013, dans le Midi Libre,
- * Le 18 décembre 2013, dans l'Hérault du jour.

Les permanences du commissaire-enquêteur ont eu lieu dans les locaux de la Mairie de Béziers, Caserne Saint-Jacques, aux dates et heures fixées par l'arrêté préfectoral.

2.5. Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête.

2.6. Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions, l'ensemble de la Municipalité (élus et fonctionnaires) ayant fait le maximum pour faciliter le travail du commissaire enquêteur), de même que le personnel de la SEBLI.

2.7. Clôture de l'enquête

L'enquête a été close le lundi 6 janvier 2014, à 17 heures.

2.8. Relation comptable des observations

Deux personnes seulement ont participé à l'enquête, en déposant une observation commune lors de la permanence du commissaire-enquêteur en date du janvier 2014. Compte-tenu de la situation des immeubles concernés, au centre de la ville, on peut considérer qu'il s'agit d'un chiffre étonnamment faible. Probablement la période de l'enquête (fêtes de fin d'année) a-t-elle joué, de même que la proximité d'une enquête du même type à propos d'immeubles voisins.

3. Analyse des observations

Relation de l'observation :

L'observation présentée par Mmes Gozlan et Combes, demeurant Avenue Saint-Saëns, en face de l'ancien « Grand

Hôtel » est très favorable à l'opération envisagée qui, selon elles, « redynamiserait cette partie de l'avenue ». Ces deux personnes ont tenu à indiquer leur souhait de voir en conséquence cette opération menée à bien dans les délais les plus brefs.

Point de vue du commissaire enquêteur :

On ne peut qu'être en plein accord avec cette observation.

Montpellier, le 3 février 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long vertical stroke.

Pierre BRINGUIER

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à la déclaration d'utilité publique de prescription de travaux pour l'immeuble sis 5, 5 bis et 7 avenue Saint-Saëns, à Béziers

Après avoir visité les lieux, notamment avant l'ouverture de l'enquête, le 13 décembre 2013

Après entretiens avec des élus et fonctionnaires, ainsi qu'avec des agents de la SEBLI, et notamment Mme RODELLA

Après avoir consigné ses réponses et ses arguments dans le rapport d'enquête publique,

et aux motifs que

- l'enquête publique organisée du 16 décembre 2013 au 6 janvier 2014 relativement à la Déclaration d'utilité publique de prescription de travaux de restauration immobilière portant sur un ensemble d'immeubles cadastrés oZ 1048/ oZ 389 sis 5, 5 bis et 7 avenue Saint-Saëns s'est déroulée conformément à la législation et la réglementation en vigueur,

- la population a pu s'exprimer sur le projet et présenter ses observations qui ont été analysées dans le rapport d'enquête,

- elle n'a manifesté aucune opposition au projet,

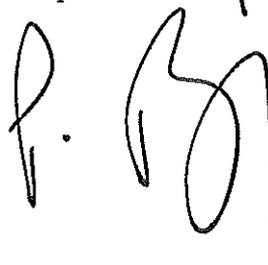
- le projet entre pleinement dans les objectifs d'un Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.), prévu à l'article 25 de la loi 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion;

- il entre de même dans ceux de la Convention signée le 17 février 2012;

- il permet de sauvegarder un élément du patrimoine architectural de la Ville de Béziers;

Le Commissaire enquêteur donne un avis favorable à la Déclaration d'utilité publique de prescription de travaux pour l'immeuble sis 5, 5 bis et 7 avenue Saint-Saëns, à Béziers.

Fait à Montpellier, le 3 février 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P.' followed by a large, flowing signature.

Le commissaire enquêteur

Pierre BRINGUIER

RAPPORT
RELATIF A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
A
LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX POUR
L'IMMEUBLE SIS 5, 5 bis et 7 AVENUE SAINT-
SAËNS
A
BEZIERS

ANNEXES

ANNEXE A

Eléments d'architecture

ANNEXES B

1. Arrêté (n° 2013-II-1945) en date du 3 décembre 2013
2. Certificat d'affichage
3. Annonces dans deux journaux locaux

*Midi Libre, 7 décembre 2013(exemplaire original)

*l'Hérault du Jour, 7 décembre 2013 (")

*Midi Libre, 18 décembre 2013 (")

*L'Hérault du jour, 18 décembre 2013 (copie)

Elements d'architecture





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HERAULT

PREFECTURE DE L'HERAULT
SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
NF

N° TERRITORIAL : 2013337-0001

**Arrêté N° 2013-II-1945 portant ouverture de l'enquête publique préalable
à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux concernant 2 immeubles situés
dans le Périmètre de Restauration Immobilière « Centre ville » de la commune de Béziers**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

- VU Le Code de l'urbanisme ;
- VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU la Loi de Finances N° 94-1163 du 29 décembre 1994 applicable aux opérations de restauration immobilière ;
- VU la Loi 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU la délibération du conseil municipal de Béziers en date du 08 avril 2013 sollicitant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière pour 2 immeubles ;
- VU la décision du Tribunal Administratif N° E13000297/34 en date du 21 octobre 2013 désignant Monsieur Pierre BRINGUIER, commissaire enquêteur ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 2013-I-1968 du 10 octobre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, Sous-préfet de Béziers et publié au RAA Spécial 10B du 11 octobre 2013 ;
- SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la demande de déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière est soumise à enquête publique préalable avant décision préfectorale. Ce projet se situe dans le périmètre du PRI "Centre Ville" de Béziers et concerne les immeubles cadastrés :

OZ 1048/OZ 389 – 5, 5Bis et 7, avenue Saint Saëns

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la Mairie de Béziers - Caserne Saint Jacques - services techniques municipaux - Avenue de la Marne - 34500 Béziers.

ARTICLE 2 : Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Pierre BRINGUIER, professeur de droit public d'université retraité.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la caserne Saint Jacques pendant 22 jours consécutifs, du **lundi 16 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014 inclus** (sauf samedi, dimanche et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la caserne Saint Jacques les observations du public, les jours suivants :

Le lundi 16 décembre 2013 de 09H00 à 12H00

Le vendredi 20 décembre 2013 de 14H00 à 17H00

Le lundi 06 janvier 2014 de 14H00 à 17H00

La personne à contacter pour tout renseignement complémentaire est Madame Anne RODELLA – SEBLI – 15, place Jean Jaurès – CS 642 -34536 BEZIERS cedex.

ARTICLE 4 : Un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par mes soins, en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces publications par la production de chacun des exemplaires des deux journaux dans lesquels les publications de l'avis auront été faites. Ces numéros de journaux devront être joints au dossier de l'enquête.

Cet avis sera publié, en outre, par voie d'affiches et par tous autres procédés en usage dans la commune huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la Mairie de Béziers et sur les lieux ou au voisinage des aménagements ouvrages ou travaux projetés. Cet affichage devra être visible et lisible de la voie publique.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat du maire qui sera joint au dossier d'enquête.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, soit le lundi 06 janvier 2014 à 17h00, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le transmettra avec les documents annexés, à la Sous-préfecture de Béziers accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées, en deux exemplaires dont un reproductible.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et avis du commissaire-enquêteur à la mairie de Béziers ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à l'adoption du projet, le conseil municipal sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée. Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport et des conclusions au maire, le conseil municipal sera regardé comme ayant renoncé à l'opération.

ARTICLE 6 :

- Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers,
 - Monsieur le Maire de BEZIERS,
 - Monsieur le Directeur de la SEBLI,
 - Monsieur le commissaire-enquêteur,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Béziers, le 03 DEC. 2013

Le Préfet
Pour le Préfet
Par délégation
Le Sous-préfet de BEZIERS



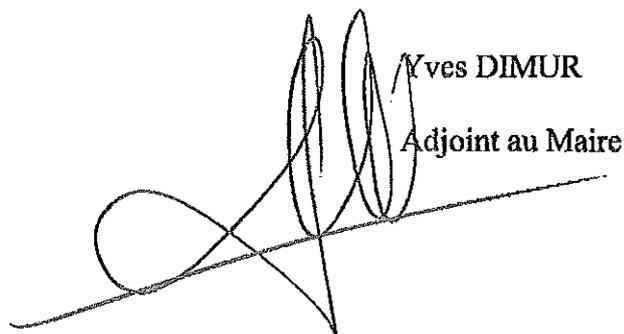


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Yves DIMUR, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme de la Commune de Béziers, certifie que l'arrêté préfectoral n°2013-II-1945 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux concernant 2 immeubles situés dans le PRI Centre Ville (Parcelles OZ 1048 et 389) a bien été affiché aux lieux habituels (Hôtel de Ville, Caserne Saint Jacques, Mairie de Quartier), conformément aux textes en vigueur, jusqu'au 6 janvier 2014 inclus.

Fait à Béziers le 07/01/2014

Pour servir et valoir ce que de droit.


Yves DIMUR
Adjoint au Maire

7 et 18 décembre 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
Commune de Béziers

626844

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique
de prescriptions de travaux concernant
les immeubles sis au 5, 5 bis et 7,
avenue Saint-Saëns situés dans le
Périmètre de Restauration Immobilière
« Centre-ville » de la commune de Béziers

Le projet présenté par la mairie de Béziers, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de M. le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera à la mairie de Béziers, caserne Saint-Jacques, services techniques municipaux, avenue de la Marne, 34500 Béziers.

M. Pierre Bringuier, professeur des Universités, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la caserne Saint-Jacques pendant 22 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014 inclus (sauf samedi, dimanche et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi 8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la caserne Saint-Jacques les observations du public, les jours suivants :

- lundi 16 décembre 2013, de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 20 décembre 2013, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 janvier 2014, de 14 heures à 17 heures.

La personne à contacter pour tout renseignement complémentaire est Mme Anne Rodella, SEBLI, 15, place Jean-Jaurès, CS 642, 34536 Béziers cedex.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Béziers ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr

ANNONCES
LÉGALES

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
COMMUNE DE BÉZIERS

626847

RAPPEL OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique
de prescriptions de travaux concernant
les immeubles sis au 5, 5 bis et 7,
avenue Saint-Saëns situés dans le
Périmètre de Restauration Immobilière
« Centre-ville » de la commune de Béziers

Le projet présenté par la mairie de Béziers, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de M. le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera à la mairie de Béziers, caserne Saint-Jacques, services techniques municipaux, avenue de la Marne, 34500 Béziers.

M. Pierre Bringuier, professeur des Universités, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la caserne Saint-Jacques pendant 22 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014 inclus (sauf samedi, dimanche et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la caserne Saint-Jacques les observations du public, les jours suivants :

- lundi 16 décembre 2013, de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 20 décembre 2013, de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 6 janvier 2014, de 14 heures à 17 heures.

La personne à contacter pour tout renseignement complémentaire est Mme Anne Rodella, SEBLI, 15, place Jean-Jaurès, CS 642, 34536 Béziers cedex.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Béziers ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
Commune de BEZIERS

Rappel d'ouverture de l'enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux concernant les Immeubles sis au 5, 5Bis et 7, avenue Saint Saëns situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière « Centre ville » de la commune de Béziers

Le projet présenté par la mairie de Béziers, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroule à la Mairie de Béziers - Caserne Saint Jacques - services techniques municipaux - Avenue de la Mame - 34500 Béziers

Monsieur Pierre BRINGUIER, professeur des universités, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la caserne Saint Jacques pendant 22 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014 inclus (sauf samedi, dimanche et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur reçoit en personne à la caserne Saint Jacques les observations du public, les jours suivants :

Le lundi 16 décembre 2013 de 09H00 à 12H00

Le vendredi 20 décembre 2013 de 14H00 à 17H00

Le lundi 06 janvier 2014 de 14H00 à 17H00

La personne à contacter pour tout renseignement complémentaire est Madame Anne RODELLA - SEBLI - 15, place Jean Jaurès - CS 642 - 34536 BEZIERS cedex.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Béziers ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr.

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de BEZIERS

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux concernant les immeubles sis au 5, 5Bis et 7, avenue Saint Saëns situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière « Centre ville » de la commune de Béziers

Le projet présenté par la mairie de Béziers, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de Béziers - Caserne Saint Jacques - services techniques municipaux - Avenue de la Mame - 34500 Béziers

Monsieur Pierre BRINGUIER, professeur des universités, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la caserne Saint Jacques pendant 22 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014 inclus (sauf samedi, dimanche et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la caserne Saint Jacques les observations du public, les jours suivants :

Le lundi 16 décembre 2013 de 09H00 à 12H00

Le vendredi 20 décembre 2013 de 14H00 à 17H00

Le lundi 06 janvier 2014 de 14H00 à 17H00

La personne à contacter pour tout renseignement complémentaire est Madame Anne RODELLA - SEBLI - 15, place Jean Jaurès - CS 642 - 34536 BEZIERS cedex.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Béziers ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site internet www.herault.gouv.fr.